

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'HESDIN
SÉANCE DU 31 MAI 2022

L'an deux mil vingt et deux, le trente et un du mois de Mai à dix-huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune de HESDIN, sous la présidence de Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX, Maire, dûment convoqués le : vingt-cinq mai deux mil vingt-deux

Date de convocation du Conseil municipal : 25 mai 2022

Présents : Mesdames et Messieurs Mesdames et Messieurs Nathalie BEDHOM, Claudia CERRATO, Christian CLEMENT, Philippe COACHE, Corinne CODEVELLE, Matthieu DEMONCHEAUX, Philippe DURIER, Véronique FIOLET, Henryanne GRESSIER, Bernard GUILBERT, Stéphane LAGACHE, Emmanuelle PIERROT, Sylvie PLE, Dominique POITEAUX, Marco PUAUX et Benoît ROYER.

Absents excusés : Madame Laurence DUPIRE, Messieurs Guy REGNIER et Renaud VAHÉ

Procurations : Mme Laurence DUPIRE à M Marco PUAUX,
M Guy RÉGNIER à M Matthieu DEMONCHEAUX
M Renaud VAHÉ à Mme Emmanuelle PIERROT

Absent non excusé :

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres votants : 19 (16 présents et 3 procurations)

Le secrétariat est assuré par Benoît ROYER

Début de séance : 18h30

Fin de séance : 19h30

Objet : Acceptation du don des œuvres de Monsieur Lamirand

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2242-1,

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un don de deux tableaux encadrés a été fait au profit de la commune par Monsieur Lamirand :

- « La Parc imaginaire » (54x64cm), 0618A
- « Fantaisie autour du parc moyenâgeux du Vieil-Hesdin et Lumière et patrimoine au format hexagonal (50x43), 0418A

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- **D'ACCEPTER le don de Monsieur Lamirand de deux tableaux**
- **DE M'AUTORISER M le Maire à inscrire ce don à l'inventaire des biens mobiliers de la Ville d'Hesdin**

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré le trente et un mai de l'an deux mil vingt-deux.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Matthieu DEMONCHEAUX

